

MORBIHAN INNOVANT ET SOLIDAIRE

GROUPE DE GAUCHE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

LETTRE D'INFORMATION N°6 - OCTOBRE 2016



De gauche à droite : Florence PRUNET, Guéraél ROBIN, Gaëlle LE STRADIC, Laurent TONNERRE, Ghislaine LANGLET, Bruno BLANCHARD, Karine RIGOLE, Christian DERRIEN.

L'édito en bref

« LA SITUATION FINANCIÈRE NE PEUT EN AUCUN CAS JUSTIFIER UN NOUVEAU TOUR DE VIS DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ».

Un an après la rentrée en vigueur de la Loi NOTRE - Nouvelle Organisation Territoriale de la République, nous constatons qu'elle a été bénéfique financièrement pour le Département du Morbihan.

La situation financière de notre collectivité ne peut en aucun cas justifier un nouveau tour de vis dans les dépenses de fonctionnement du Conseil départemental.

Nous avons interrogé la majorité sur la mise en oeuvre de sa politique, plus particulièrement sur la notion de projet d'intérêt départemental en Morbihan. Cela demande à être précisé. Qu'est-ce que cela regroupe, quels sont les critères ?

Il faut davantage qualifier la notion de projet d'intérêt départemental, pour plus de clarté et d'équité territoriale.



Gaëlle
LE STRADIC
Canton de Lorient 2

Protection de l'enfance

Nous sommes revenus sur la situation d'urgence survenue mi-septembre 2016, à Lorient, avec le déplorable constat d'une mère de famille avec deux jeunes enfants livrés à la rue. Face à cette situation urgente, la réaction du Département a été trop tardive et hésitante. **Nous avons réaffirmé nos valeurs d'accueil et d'ouverture aux autres.** Et, nous avons exprimé notre volonté de ne plus voir ce type de dysfonctionnement entre l'Etat et le Conseil départemental se reproduire.

Avis sur les territoires de santé

Nous avons été interrogés pour émettre un avis sur la modification du périmètre des territoires de santé. Pour plusieurs secteurs de notre département, tel le Pays Centre-Ouest Bretagne, tous les diagnostics réalisés depuis plusieurs années démontrent une convergence des problématiques propres à leur territoire, que ce soit du point de vue démographique, sociologique, des pathologies recensées, ou des mutualisations à l'œuvre depuis de nombreuses années. De plus, parfois les secteurs hospitaliers de plusieurs établissements (hôpital psychiatrique, hôpital généraliste, etc.) peuvent être à cheval sur deux, voire trois départements. **Pour ces raisons nous avons proposé l'hypothèse du « maintien du découpage actuel avec droit à l'expérimentation de rapprochement entre territoires volontaires », et nous avons voté contre la proposition d'évolution vers un découpage départemental que proposait la majorité.**



Christian
DERRIEN
Canton de Gourin

Comment avoir l'ambition de porter des projets pour les Morbihannais âgés et en situation de handicap ?

La majorité du Conseil départemental a proposé son objectif annuel d'évolution des taux des dépenses des établissements et des services, ce à quoi nous nous sommes abstenus. 0.80 % pour les personnes âgées, alors que les efforts de gestion en établissements sont une pression quotidienne pour les personnels qui accompagnent nos aînés tous les jours. 0 % en faveur des personnes en situation de handicap, ce qui est une mauvaise nouvelle ! Les efforts de gestion sont pourtant constants et quotidiens dans ce secteur.



Karine
RIGOLE
Canton de Lorient 1

Voeu relatif aux Iles du Ponant

Nous avons déposé un vœu relatif aux Iles du Ponant, qui a été adopté à l'unanimité. La finalité est de permettre le développement économique des îles par des facilités fiscales, au regard des coûts liés à l'insularité, trop souvent dissuasifs pour un porteur de projet.

En conséquence, nous avons demandé à l'État de permettre la création d'une zone franche dans le cadre du dispositif « Territoires entrepreneurs » pour les îles du Ponant.



Port de Belle-Ile-en-Mer